

DBT SA

S.A.S au Capital de 5 019 240€
379 365 208 R.C.S. Arras

SIEGE SOCIAL :

Parc HORIZON
62 117 Brebières

**COMMUNICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L 821-63 DU CODE DE COMMERCE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Ce rapport contient 3 pages dont page de garde et annexes



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 000 €

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts de France

SIEGE SOCIAL : Zone Commerciale – Rue des Moines 02200 VILLNEUVE SAINT GERMAIN - 325 366 441 RCS Soissons
Tél. 03.20.05.00.50 – www.groupechd.fr

Au président du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société DBT S.A., il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sans remettre en cause l'opinion que nous avons formulée selon laquelle les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024, établis conformément aux des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société.

Nous souhaitons porter à votre connaissance les irrégularités suivantes qui nous ont été portées à notre connaissances ou que nous avons découvertes au cours de nos travaux.

- **Rappel de la loi : article L.47 A du Livre des Procédures Fiscales**

« Lorsque la comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés, le contribuable qui fait l'objet d'une vérification de comptabilité satisfait à l'obligation de représentation des documents comptables mentionnés au premier alinéa de l'article 54 du code général des impôts en remettant au début des opérations de contrôle, sous forme dématérialisée répondant à des normes fixées par arrêté du ministre chargé du budget, une copie des fichiers des écritures comptables définies aux articles 420-1 et suivants du plan comptable général. »

Nous avons constaté que la société DBT CEV était dans l'incapacité d'éditer un fichier des écritures comptables conforme aux obligations fiscales. Ce point a par ailleurs, déjà fait l'objet de communication au cours des audits précédents.

Pour rappel, selon l'article 1729 D du Code Général des Impôts, le défaut de présentation d'un FEC expose la société à une amende égale à 5 000 €.

- **Rappel de la loi : article L123-19 du Code de Commerce**

« Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent ».

Dans le cadre de l'absence de communication d'un FEC issu du logiciel comptable propre à la société, nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de la fiabilité de la clôture des comptes de 2023 dans le logiciel empêchant toute modification.

- **Irrégularité de .la méthode de comptabilisation de certaines opérations selon une comptabilité dite « de trésorerie » au lieu d'une comptabilité dite « d'engagement » :**

En comptabilité d'engagement, enregistrer des opérations financières en créditant directement un élément du compte de résultat et en débitant le compte de banque, sans transiter par les comptes de tiers appropriés constitue une irrégularité.

Cette pratique contrevient aux principes comptables fondamentaux, notamment le principe d'identification des tiers liés aux opérations de trésorerie. C'est pour nous également une

faiblesse dans le contrôle interne de la société puisque cela génère un risque accru d'anomalie lié à la séparation des exercices, de double enregistrement d'une opération ou encore d'enregistrement d'opération sans justificatif comptable.

L'article 54 du Code Général des Impôts impose aux entreprises d'être en mesure de présenter à toute réquisition de l'administration tous documents comptables, inventaires, copies de lettres, pièces de recettes et de dépenses de nature à justifier l'exactitude des résultats indiqués dans leur déclaration.

Lesquin, le 18 juin 2025

Le commissaire aux comptes
Pour CHD AUDIT Hauts de France
François-Xavier ZALISZ



Signé numériquement
par FRANCOIS-
XAVIER ZALISZ
Date : 18/juin/2025